

Avis de la FEHAP sur le lancement de l'enquête de coûts 2014 en dialyse

Paris, le 26 juin 2014

Concernant l'enquête de coûts ATIH en dialyse en centre et hors centre : la FEHAP a toujours été favorable à toute démarche objectivant les éléments explicatifs de la construction des coûts. D'une part pour la FEHAP il est important, comme dans toute enquête, que le principe de contribution/rétribution soit respecté, d'autre part que l'ensemble des secteurs soient représentés et que cette représentation soit équilibrée afin que la démarche puisse trouver adhésion auprès des professionnels du secteur.

Lors du COPIL ENC Inter-champs du 25 juin 2014, l'ATIH a communiqué aux Fédérations représentatives les éléments suivants :

- 3 entités juridiques OQN et 12 PNL sont identifiées pour participer à l'enquête de coûts en dialyse
- Elles représentent un taux de sondage respectif de 6% et 39% des forfaits dialyse réalisés dans l'année par chaque secteur

Au regard de ces éléments d'information, la FEHAP rappelle que les établissements privés à but non lucratif ne pourront s'engager dans cette démarche, sous réserve que la participation soit équilibrée.

C'est pourquoi, sans information complémentaire de votre part signalant un taux de sondage significatif et équilibré entre les deux secteurs d'ici le 10 juillet 2014, la FEHAP indiquera à ses adhérents de ne pas participer à cette enquête.

Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires sur ce sujet et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Général,



Yves-Jean DUPUIS